

# **Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 - anniversaire de la Loi 1901 120 ans de liberté d'association !**

## ***Rassemblement et point presse à 18h00 place de la préfecture au Mans***

Le 1er juillet prochain, nous fêterons les 120 ans de la loi portant sur la liberté associative, communément appelée « loi 1901 ». Sujet à d'importantes interdictions au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, le « droit de s'associer librement » a été le cœur de nombreux combats dans les rangs militants, syndicalistes, intellectuels etc. pour finalement aboutir à cette loi initiée par Waldeck-Rousseau. Pour beaucoup d'acteurs et actrices des associations de l'époque, ce nouveau régime garantissait le droit de pouvoir agir publiquement, pour le bien commun, pour la mise en place de libertés et de conquêtes nouvelles au nom d'un combat en faveur de l'émancipation. Il ne s'agit pas bien sûr d'idéaliser les associations en général... nous savons trop bien que celles-ci sont multiples, hétérogènes et que dans le paysage associatif, des projets conservateurs voire obscurantistes subsistent. Toutefois, il est bien juste de constater qu'emportées par l'élan de cette loi de 1901, et pendant 120 ans, des associations ont fait valoir leur liberté pour agiter l'espace public afin de remplir pleinement leur rôle de contre-pouvoir. Elles se sont construites en refusant l'hégémonie du secteur marchand soumis aux exigences de rentabilité de l'économie capitaliste et en affirmant l'existence d'une économie sociale et solidaire, de sociétés, de clubs, de coopératives et de mutuelles. Elles ont répondu présentes à chaque moment de l'histoire pour proposer de nouveaux modèles éducatifs, approfondir l'enjeu démocratique, nourrir la contradiction, combattre les dominations, sortir des sentiers battus de la pensée unique, et inventer des démarches d'Éducation populaire... en un mot, subvertir. La subversion associative, nous la nommons aussi politisation, ou citoyenneté. La liberté de s'associer pour défendre une cause est, et doit rester, un droit civique constitutionnel, ancré dans l'ensemble des droits fondamentaux qui sont le corollaire indispensable à la démocratie.

Pourtant, à la veille de cet anniversaire de la « loi 1901 », comment ne pas nous inquiéter, entre autres, du projet de loi dit « séparatisme » actuellement en débat au parlement. Cette loi qui entend « apporter des réponses au repli communautaire et au développement de l'islamisme radical, en renforçant le respect des principes républicains » pourrait bien être une nouvelle démonstration de la tentation discriminatoire et ajouter de l'oppression à une oppression déjà bien réelle, notamment pour les musulman-es vivant en France. Quant au sort réservé aux associations, le versement de subventions serait soumis à la signature d'un Contrat d'Engagement Républicain et à un contrôle administratif sur des critères trop flous. C'est la porte ouverte à un arbitraire total sans droit de recours suspensif. Avec l'extension des possibilités de dissolution d'associations sans le contrôle d'un juge nous avons fort à craindre que cette loi soit également celle des restrictions des libertés associatives. Alors que les associations, par leur diversité, leur respect de la personne, leur ouverture aux autres et leur action pour le bien commun, ont justement permis la construction du modèle républicain, y compris chez celles et ceux qui en étaient au départ éloignés.

**Nous serons là, ce 01 juillet, pour réaffirmer, qu'une démocratie vivante et pacifiée, a besoin d'un dialogue social et civil riche de notre diversité. Que nous restons toutes et tous profondément attachés aux principes fondamentaux de notre République solidaire, démocratique et sociale et à des libertés publiques et associatives égales pour toutes et tous.**

Premiers signataires de l'appel : CAC, CEMEA, FRANCAS, LDH le Mans, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT/FAL72 ....